Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260402-2026_02_04_07-DE

La Forest-Landerneau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 2 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil municipal : 19
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le Conseil municipal de la commune de La Forest-Landerneau, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Forest-Landerneau, sous la présidence de M. David ROULLEAUX, Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 27 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE : 7 avril 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Pauline BENOIT

PRÉSENTS :

David ROULLEAUX – Pauline BENOIT – Olivier BESCOND – Odile BOUGER – Éric DUMESNIL – Laurent MICHOT – Nathalie ROULLEAUX – François NICOLAS – Fabienne CORRE – Angélique NICOLAS – Christophe TIRILLY – Fabrice BERGERE – Arnaud DOUGUET – Amélie ROUE – Daniel LEAL – Roland PORHEL – Sandra THERENE – Karine SICARD

ONT DONNE POUVOIR : Mme Carine LAMARQUE à Mme Pauline BENOIT

ABSENTE : Mme Carine LAMARQUE

DEL2026_02_04_07

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

P.B D.R

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260402-2026_02_04_07-DE

DEL2026_02_04_07

ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales, le titulaire d'un marché public passé selon une procédure formalisée doit être choisie par une Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, le code fixe la composition de cette commission comme suit :

- Le Maire, ou son représentant, qui est Président,
- Trois membres titulaires élus au sein du Conseil municipal,
- Trois membres suppléants élus au sein du Conseil municipal.

Il s'agit d'un scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni votre préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le Conseil municipal doit fixer les modalités de dépôts des listes.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1414-2, L1411-5 et D1411-3,

DELIBERATION

Il est procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil municipal étant d'accord à l'unanimité, les membres de cette commission sont élus au vote à main levée.

Candidatures liste « Titulaires » :
- Liste Olivier BESCOND
- Liste Karine SICARD

Liste « Titulaires » Olivier BESCOND :
- Olivier BESCOND
- Éric DUMESNIL
- François NICOLAS

Liste « Titulaires » Karine SICARD :
- Karine SICARD
- Daniel LEAL
- Sandra THERENE

Après le vote à main levée, le résultat suivant a été établi :

PB D.R

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260402-2026_02_04_07-DE

Ont obtenu :

La liste Olivier BESCOND :
QUATORZE VOIX POUR (14), QUATRE ABSTENTIONS (4) et UN NE PREND PAS PART AU VOTE (1) ;

La liste Karine SICARD :
QUATRE VOIX POUR (4), QUATORZE ABSTENTIONS (14) et UN NE PREND PAS PART AU VOTE (1).

Après application de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres élus « Titulaires » de la Commission d'Appel d'Offres sont :

Membres Titulaires :

- **Olivier BESCOND**
- **Éric DUMESNIL**
- **Karine SICARD**

Candidatures liste « Suppléants » :
- Liste Angélique NICOLAS
- Liste Daniel LEAL

Liste « Suppléants » Angélique NICOLAS :
- Angélique NICOLAS
- Fabrice BERGERE
- Fabienne CORRE

Liste « Suppléants » Daniel LEAL :
- Daniel LEAL
- Sandra THERENE

Ont obtenu :

La liste Angélique NICOLAS :
QUATORZE VOIX POUR (14), QUATRE ABSTENTIONS (4) et UN NE PREND PAS PART AU VOTE (1) ;

La liste Daniel LEAL :
QUATRE VOIX POUR (4), QUATORZE ABSTENTIONS (14) et UN NE PREND PAS PART AU VOTE (1).

Après application de la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres élus « Suppléants » de la Commission d'Appel d'Offres sont :

Membres Suppléants :

- **Angélique NICOLAS**
- **Fabrice BERGERE**
- **Daniel LEAL**

PB D.R

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260402-2026_02_04_07-DE

Suite à l'élection, les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont les suivants :

Président : David ROULLEAUX

Membres titulaires :

- Olivier BESCOND
- Éric DUMESNIL
- Karine SICARD

Membres suppléants :

- Angélique NICOLAS
- Fabrice BERGERE
- Daniel LEAL

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau

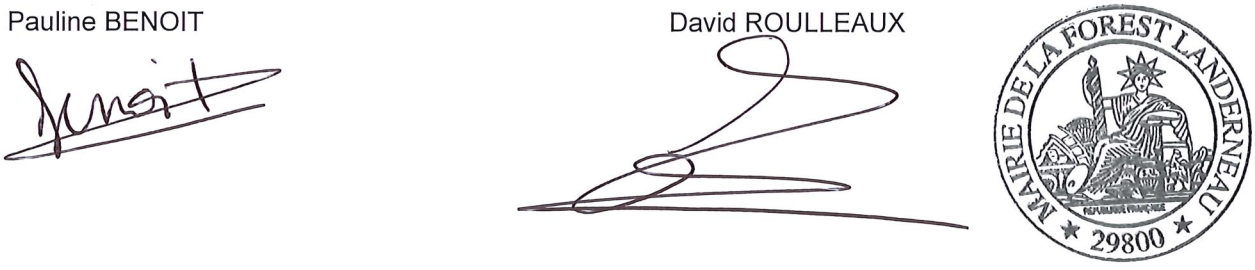
Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,
Le 3 avril 2026.
Certifié conforme,

La secrétaire de séance

Pauline BENOIT

Le Maire,

David ROULLEAUX



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 7 avril 2026 et de sa publication légale le 7 avril 2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

PB D.R